



## Facture inférieure à ce qui a été établi par le devis

-----  
Par Pileus

Bonjour,

Il s'agit d'un devis établi pour une prestation de 2 journées complètes. Devis accepté et signé. Le programme a été fourni 3 mois plus tard, une semaine avant la prestation. Or il s'est avéré qu'il s'agissait de 2 demies journées. Aucune révision de l'accord n'a été faite entre les 2 parties. Je me trouve finalement devant un dilemme moral plus que juridique. Dois-je établir la facture en divisant par 2 le montant de la prestation ou m'en tenir au devis accepté et signé ?  
Merci.